



Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC121849DR14

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Mathieu GIBILARO a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources scellées, non scellées et générateurs X*, délivrée par *Norisko*.

Monsieur Mathieu GIBILARO est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° *UMR 5503 - LGC* à dater du 7 décembre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 7 décembre 2011 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Béatrice BISCANS

Patrick MOUNAUD

Directrice de l'UMR 5503
LGC

Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées

Bertrand MONTHUBERT

Président
Université Paul Sabatier

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants